

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**

**2 novembre 2017, 9 h**  
**Par voie de conférence téléphonique**

**(Adopté le 29 novembre 2017)**

**Présences par voie de conférence téléphonique :**

<b>Nom</b>	<b>Collège électoral</b>	<b>Poste</b>
M <sup>me</sup> Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M <sup>e</sup> Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Vice-présidente
M <sup>me</sup> Sonia Bélanger	Président-directeur général	Présidente-directrice générale et secrétaire
M <sup>me</sup> Andréia Bittencourt	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administratrice
M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations	Administrateur
M <sup>me</sup> Marie-Hélène Croteau	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administratrice
M <sup>me</sup> Marie-Ève Giroux	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Administrateur
M <sup>me</sup> Diane Morin	Nomination – Universités affiliées	Administratrice
M. Jean Toupin	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur

**Absences motivées :**

<b>Nom</b>	<b>Collège électoral</b>	<b>Poste</b>
M. Gérard Boismenu	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
D <sup>re</sup> Marie-Andrée Bruneau	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administratrice
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur
M. Éric Forget	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administrateur
M <sup>me</sup> Rinda Hartner	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
D <sup>r</sup> Daniel Murphy	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
M <sup>me</sup> Janet Parento	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice

**Invités :**

Nom	Fonction	Présence
M. Christian Parent	Directeur des ressources financières	Ensemble de la séance
M. Vincent Lehouillier	Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques	Ensemble de la séance
M <sup>me</sup> Claudine Thivierge	Adjointe à la direction des ressources financières – projets spéciaux et intégration réseau	Ensemble de la séance

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M. Cédryc Viens, spécialiste en procédés administratifs au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

### 1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

Cette séance spéciale du conseil d'administration a été convoquée conformément à l'article 164 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et au Règlement de régie interne du conseil d'administration.

L'avis de convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 31 octobre 2017, par courrier électronique, aux administrateurs.

Il y a constatation du quorum.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'ouvrir la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 2 novembre 2017 à 9 h 05.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 2 novembre 2017, tel que déposé.

### 3. Directeur des services professionnels adjoint – volet médical pour l'Hôpital Notre-Dame (poste à temps partiel) – Nomination intérimaire

M. Visal Uon, administrateur, s'abstient de participer aux délibérations et au vote en lien avec le point 3.

M. Vincent Lehouillier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présente ce point.

Considérant la cession imminente de l'Hôpital Notre-Dame, la direction du CIUSSS souhaite nommer de façon intérimaire D<sup>re</sup> Diane Poirier, actuellement coordonnatrice à la direction des services professionnels – volet médical pour l'Hôpital Notre-Dame, au poste à temps partiel de directrice des services professionnels adjointe – volet médical pour l'Hôpital Notre-Dame. Cette nomination permettra d'assurer le bon fonctionnement du volet hospitalier de l'Hôpital Notre-Dame qui s'avère une partie stratégique de l'intégration.

Cette nomination intérimaire est prévue dès maintenant, pour un mandat totalisant au maximum trois jours par semaine, et ce, jusqu'à ce que le poste soit comblé de façon permanente.

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, émet des réserves quant à la dotation d'un poste à temps partiel de directeur des services professionnels adjoint – volet médical, à la lumière de la tâche colossale que représente la gestion du volet hospitalier de l'Hôpital Notre-Dame.

Bien que M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, comprenne les réserves émises par M<sup>me</sup> Ulrich, elle souligne la difficulté des établissements de santé du Québec quant à la dotation des postes à temps plein de directeur des services professionnels, soit des cadres médecins. Elle rappelle également que D<sup>re</sup> Julie Lajeunesse agit à titre de directrice des services professionnels du CIUSSS, et ce, à temps plein.

#### Résolution 2017-11-02-01

#### Directeur des services professionnels adjoint – volet médical pour l'Hôpital Notre-Dame – Nomination intérimaire (poste à temps partiel)

**ATTENDU QUE** la direction recommande la nomination intérimaire de Docteure Diane Poirier au poste de directrice des services professionnels adjointe – volet médical pour l'Hôpital Notre-Dame (poste temps partiel).

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :**

- nommer Docteure Diane Poirier au poste intérimaire de directrice des services professionnels adjointe – volet médical pour l'Hôpital Notre-Dame, pour un mandat totalisant au maximum trois jours par semaine, et ce, jusqu'à ce que le poste soit comblé de façon permanente;
- fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, en fonction du mécanisme de détermination des salaires des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

#### **4. Cession partielle d'activités exercées à l'Hôpital Notre-Dame par le Centre hospitalier de l'Université de Montréal en faveur du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et cession d'immeubles appartenant au Centre hospitalier de l'Université de Montréal en faveur du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**

M. Vincent Lehouillier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présente ce point.

L'article 181 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2) prévoit la cession de l'Hôpital Notre-Dame au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. À cet égard, le ministre de la Santé et des Services sociaux signera un arrêté ministériel concernant la cession partielle d'activités exercées par le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) dans l'installation Hôpital Notre-Dame du CHUM en faveur du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, afin de permettre au CIUSSS de déployer le plan clinique autorisé par le ministre. Le CHUM désire également céder au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, qui l'accepte, d'autres activités propres à la mission d'un centre hospitalier de soins généraux et spécialisés exercées par le CHUM à l'extérieur de l'installation Hôpital Notre-Dame, afin de compléter le plan clinique autorisé par le ministre. La date de la cession est fixée au 27 novembre 2017.

Le conseil d'administration doit adopter une résolution autorisant les différentes procédures permettant la cession partielle d'activités et la cession d'immeubles.

#### Résolution 2017-11-02-02

#### **Cession partielle d'activités exercées à l'Hôpital Notre-Dame par le Centre hospitalier de l'Université de Montréal en faveur du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et cession d'immeubles appartenant au Centre hospitalier de l'Université de Montréal en faveur du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**

**ATTENDU QUE** le premier alinéa de l'article 181 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2) (ci-après la « Loi ») prévoit qu'afin de doter le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal d'activités supplémentaires propres à la mission d'un centre hospitalier de soins généraux et spécialisés, le ministre de la Santé et des Services sociaux doit, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2020, prendre un arrêté ayant pour effet de céder à cet établissement les activités de centre hospitalier de soins généraux et spécialisés, à l'exception des activités spécialisées et surspécialisées, exercées par le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (ci-après le « CHUM ») dans l'installation Hôpital Notre-Dame du CHUM.

**ATTENDU QUE** le deuxième alinéa de l'article 181 de cette Loi prévoit que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal acquiert, à compter de la date de la cession déterminée dans l'arrêté, tous les biens meubles relatifs à la cession et assume la responsabilité de toutes les activités du Centre hospitalier de l'Université de Montréal qui lui sont cédées et toutes les obligations qui en résultent, y compris notamment celles relatives aux baux.

**ATTENDU QUE** le premier alinéa de l'article 181 de cette Loi précise que les activités cédées sont les activités de centre hospitalier de soins généraux et spécialisés, à l'exception des activités spécialisées et surspécialisées, exercées par le Centre hospitalier de l'Université de Montréal dans l'installation Hôpital Notre-Dame du CHUM.

**ATTENDU QUE** le troisième alinéa de l'article 181 de cette Loi prévoit qu'à la suite de la cession de l'immeuble et afin de permettre au Centre hospitalier de l'Université de Montréal d'utiliser certains locaux qui lui sont nécessaires pour poursuivre l'exercice de ses activités spécialisées et surspécialisées, l'arrêté prévoit les conditions de location d'espaces dans cet immeuble entre les deux établissements.

**ATTENDU QUE** les activités cédées se situent dans les limites du plan clinique de l'installation Hôpital Notre-Dame approuvé par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** par les lettres patentes supplémentaires émises par le Registraire des entreprises en date du 5 août 2015 sous le numéro 8870844303, le nom du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal a changé en celui de Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (ci-après le « CCSMTL »).

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal se conforme à la Loi, ainsi qu'à l'arrêté ministériel et qu'à cet effet, il doit assumer la responsabilité des activités cédées et toutes les obligations qui en résultent.

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit acquérir du Centre hospitalier de l'Université de Montréal les immeubles sis au 1560, rue Sherbrooke Est, au 2065, rue Alexandre-DeSève et au 2099, rue Alexandre-DeSève à Montréal.

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal désire également acquérir du Centre hospitalier de l'Université de Montréal l'immeuble sis au 2123, rue Plessis à Montréal.

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal désire également prendre la responsabilité d'autres activités propres à la mission d'un centre hospitalier de soins généraux et spécialisés exercées par le Centre hospitalier de l'Université de Montréal à l'extérieur de l'installation Hôpital Notre-Dame, afin de compléter le plan clinique autorisé par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** le Centre hospitalier de l'Université de Montréal accepte de lui céder ces autres activités.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

1. d'autoriser les différentes procédures permettant de donner plein effet à la cession d'activités exercées par le Centre hospitalier de l'Université de Montréal dans l'installation Hôpital Notre-Dame du CHUM en faveur du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
2. d'autoriser l'acquisition des immeubles appartenant au Centre hospitalier de l'Université de Montréal identifiés ci-après, en contrepartie de la somme de 1,00 \$ :
  - a) l'immeuble sis au 1560, rue Sherbrooke Est à Montréal;
  - b) l'immeuble sis au 2065, rue Alexandre-DeSève à Montréal;
  - c) l'immeuble sis au 2099, rue Alexandre-DeSève à Montréal;
  - d) et l'immeuble sis au 2123, rue Plessis à Montréal;
3. d'autoriser les différentes procédures permettant de donner plein effet à la cession d'autres activités exercées par le Centre hospitalier de l'Université de Montréal à l'extérieur de l'installation Hôpital Notre-Dame du CHUM en faveur du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, afin de compléter son plan clinique autorisé par le ministre de la Santé et des Services sociaux;
4. et d'autoriser la présidente-directrice générale, autorisation lui étant par les présentes conférée, à signer tous les documents nécessaires et à poser tous les gestes requis, afin de donner plein effet à la présente résolution.

## 5. Budget de l'Hôpital Notre-Dame

M. Christian Parent, directeur des ressources financières, présente ce point.

Il informe le conseil d'administration du budget de l'Hôpital Notre-Dame :

- Budget récurrent de l'an 1 au montant de 114 273 734 \$;
- Budget de transition au montant de 59 688 573 \$;
- Budget d'activation au montant de 2 012 000 \$.

Concernant le budget récurrent de l'an 1, un secteur d'activités non financé pour un montant de 1,7 M\$ demeure en attente d'approbation par le ministère de la Santé et des Services sociaux. De plus, ce budget inclut les activités cliniques liées à l'obstétrique et à la santé mentale, lesquelles seront mises en place ultérieurement.

Étant donné que le budget récurrent est octroyé en fonction d'un taux d'occupation de 85 %, le CIUSSS devra être très rigoureux dans le suivi des coûts, lesquels seront évolutifs au cours de l'an 1. M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, explique que pour relever ce grand défi budgétaire, il faudra miser sur la performance, en l'occurrence les durées moyennes de séjour.

M<sup>me</sup> Bélanger ajoute que le CIUSSS a la responsabilité d'atteindre l'équilibre budgétaire. À cet égard, le CIUSSS pourra revoir ses continuums de soins en misant sur l'ensemble de ses installations, lesquelles présentent des opportunités intéressantes pour optimiser l'offre de services.

Un administrateur soulève une préoccupation quant à l'impact du budget de l'Hôpital Notre-Dame sur la charge de travail du personnel du CIUSSS. Un suivi sera fait au comité des ressources humaines.

## 6. Levée et fin de la séance du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de lever la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 2 novembre 2017 à 9 h 55.

*(Original dûment autorisé)*

*(Original dûment autorisé)*

---

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente

---

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, secrétaire